

CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 15 Novembre 2018 à 18 H 30
au Grand Salon de l'Hôtel de Ville

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
du Conseil Municipal du 4 Octobre 2018

1 - COMMUNICATION DE DÉCISIONS

En vertu de la délibération prise par le Conseil Municipal du 29 mars 2014, complétée par la délibération du 15 décembre 2016, autorisant Monsieur le Maire à traiter les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé :

⇒ A l'Établissement de tarifs (alinéa 2°) :

- Fixant le prix d'adhésion annuel et le prix des frais d'intervention dans le cadre des journées de prévention routière et des gestes de premiers secours au profit de l'Association Départementale pour les transports Educatifs de l'Enseignement Public.
- Fixant le montant de la prime décernée aux parents recevant une médaille « de la famille ».
- Fixant les différents tarifs correspondants aux prestations périscolaires pour l'année scolaire 2018/2019 pour la maison d'enfants de la Passerelle.
- Fixant le montant maximum dû pour l'année scolaire 2018/2019 par la Ville d'Épinal pour la mise en place d'actions en faveur des enfants scolarisés dans les écoles primaires avec la M.J.C de la Belle Etoile.

⇒ À l'Établissement d'un contrat de prêt (alinéa 3°) :

- Avec ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels, dans le cadre d'un réaménagement d'emprunts.

⇒ **A l'Établissement de marchés à procédure adaptée (alinéa 4°) :**

- Avec la Société HOUILLON REMY TP, pour des travaux de remise en état d'une canalisation gaz au centre aéré de la 40 Semaine.
- Avec la Société SARL 3B PISCINE, pour le remplacement du liner du bassin d'été du Plateau de la Justice.
- Avec les Sociétés LECLERC BERTRAND, METALLERIE GERARD, SCHWEITZER, IDEX, BATI 3000, PASQUEREAU, AB SECURITE et ID VERDE, pour divers travaux de sécurisation, pour l'école élémentaire Maurice Ravel et les écoles maternelles Luc Escande, les Epinettes, Louis Pergaud et Guilgot.
- Avec les Sociétés ACCORSI, ART ET COULEURS et P.E.S.M.B, pour divers travaux de réfection dans les écoles élémentaires Emile Durkheim et du Saut-le-Cerf.
- Avec les Sociétés AB SECURITE, MENUISERIE TRIDON et MENIL RENOV, pour des travaux de sécurisation et l'aménagement d'un espace pour le personnel à l'Hôtel de Ville.
- Avec la Société PARMENTIER FRERES, pour des travaux sur différentes parcelles en forêt communale.
- Avec la Société AB SECURITE, pour un avenant au marché de vérification et de maintenance des équipements de système de sécurité et d'incendie.
- Avec le groupement RAY, CITEOS-SDEL VOSGES, pour un avenant au marché d'enfouissement des réseaux secs de la rue Abel Ferry.
- Avec la Société CONSILIUM, pour un avenant sur la tranche optionnelle du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs de la rue Abel Ferry.
- Avec la Société PEDUZZI TP, pour l'empierrement d'une piste de débardage de parcelles forestières au lieudit « PRE-PAXION ».
- Avec la Société SOCOSPRINT, pour différents travaux d'impression de flyers, de plaquettes, dépliants pour des actions de communication.
- Avec le groupement SUEZ SERVICES France, PEDDUZZI BATIMENTS et SUEZ EAU FRANCE, pour un avenant au marché de travaux pour la reconversion de la station de la Vierge et de l'étanchéité des réservoirs.
- Avec le Cabinet Jean CLERGET, pour des prestations topographiques.
- Avec la Société BTP INGENEERY, pour des missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé.
- Avec la Société PEDUZZI, pour les travaux de requalification de la rue Anatole France.

- Avec les Sociétés PARMENTIER FRERES, LAPORTE ET FILS, BOIS ET TRAVAUX et PAWEL WOJCIECHOWSKI, pour différents travaux d'exploitation en forêt communale.
- Avec la société CPIS, pour la réfection partielle du clocher de l'Eglise de Saint-Laurent.
- Avec la Société ELIS, pour une prestation de nettoyage de vêtements de travail.

⇒ A l'Etablissement de conventions de louage ou de mise à disposition de locaux (alinéa 5°) :

- Au profit de l'Association EPINAL HANDBALL, pour la mise à disposition d'un appartement de type F3, sis 31 rue du 149^{ème} RI, et d'un appartement de type F4, sis 1 place d'Avrinsart.
- Au profit de Madame Isabelle MENU-BEUCLAIR et la Société GO FORMATION, pour la mise à disposition de locaux, du 20 au 31 août 2018, situés dans la copropriété des Quatre Nations.
- Au profit de la Société JLS AUDIT CONSEIL FORMATION, pour la mise à disposition d'une salle de réunion à la Salle Interjeunes.
- Au profit de la Société WEIGHT-WATCHERS, pour la mise à disposition d'une salle de réunion à la Salle Interjeunes.

⇒ Au règlement des honoraires d'avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts (alinéa 11°) :

- Avec la SCP GASSMANN-PEPE-GILLES, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de l'affaire Commune Épinal/C SAHRAOUI MAAMAR.
- Avec la SCP SYNERGIE, pour le règlement d'honoraires dans le cadre d'une étude juridique relative à diverses conventions.
- Avec la Société ALLEX, pour le règlement d'honoraires dans le cadre de mise en fourrière de véhicules en stationnement gênant ou abusif.

⇒ À l'exercice du droit de préemption (alinéa 15) :

- Pour déléguer l'exercice du droit de préemption urbain à l'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE LORRAINE (EPFL) pour le lot n°2 d'une copropriété sise 25 rue Rualménil.

2 – DIRECTION GÉNÉRALE

2/1 – Convention avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal pour l’entretien de la Maison Romaine

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal relative à l’entretien de la Maison Romaine, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante et tout document y afférent.

2/2 – Convention avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal pour la mise à disposition du stade de la Colombière

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention avec la Communauté d’Agglomération d’Épinal pour la mise à disposition du stade de la Colombière, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

2/3 – Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif des Vosges

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l’adhésion des Communes de Vittel et de Hergugney au sein du Syndicat Mixte Départemental d’Assainissement Non Collectif des Vosges.

2/4 – Rapport annuel de la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport présentant la situation en matière d’égalité entre les femmes et les hommes au sein de la collectivité pour l’année 2017.

2/5 – Rapport sur la situation du personnel

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte du rapport présentant la situation des effectifs au sein de la collectivité pour l’année 2017.

3 – AFFAIRES FINANCIÈRES

3/1 – Débat d’Orientations Budgétaires

Conformément à l’article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est appelé à tenir un débat sur les orientations générales du Budget 2019.

3/2 – Décision Modificative

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la décision modificative au budget consistant à divers ajustements de fin d’année et notamment d’écritures comptables.

4 – AFFAIRES TECHNIQUES

4/1 – Compétence « gestion des eaux pluviales urbaines »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver, à compter du 1^{er} janvier 2019, le transfert, au profit de la Communauté d’Agglomération d’Épinal, de la compétence « gestion des eaux pluviales urbaines ».

4/2 – Convention de groupement de commandes

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la convention de groupement de commandes avec la Communauté d'Agglomération d'Épinal pour l'acquisition d'un progiciel de gestion du protocole, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent.

5 – AFFAIRES GÉNÉRALES ET ÉCONOMIQUES

5/1 – Renouvellement du dispositif de subventions pour l'aménagement de terrasses

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement de la mesure d'accompagnement visant à soutenir l'aménagement des terrasses, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/2 – Renouvellement du dispositif de subventions pour la rénovation des vitrines commerciales

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le renouvellement du règlement d'aide aux vitrines commerciales jusqu'au 31 décembre 2021, et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

5/3 – Groupement de commandes de prestations d'assurances

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la décision de l'Office du Tourisme et de sa Région concernant son retrait du groupement de commandes relatif à des marchés de prestations d'assurances.

5/4 – Attribution des marchés publics de prestations d'assurances

Le Conseil Municipal est appelé à approuver l'attribution des marchés publics d'assurances et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent portant sur les lots suivants :

- Lot n° 1 - Assurance des dommages aux biens et des risques annexes attribué à GROUPAMA GRAND EST ;
- Lot n° 2 – Assurance des responsabilités et des risques annexes attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 3 – Assurance des véhicules et des risques annexes attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 4 - Assurance de la protection juridique de la collectivité attribué à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 5 - Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus à la société SMACL ASSURANCES ;
- Lot n° 6 – Assurance des prestations statutaires attribué à la société CNP ASSURANCES SA ;
- Lot n° 7 – Assurance des expositions d'œuvres d'art – ouvrages rares attribué au groupement SARRE ET MOSELLE ;
- Lot n° 8 – Ce lot « assurance des cyber-risques » est déclaré infructueux car aucune offre n'a été reçue.

5/5 – Aménagement de la rue du Martinet

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le déclassement et la désaffectation d'une portion du domaine public portant sur une partie de la rue du Martinet.

5/6 – Acquisition de la parcelle cadastrée C245 située Lieu-dit « au Ban d'Aydoilles »

Le Conseil Municipal est appelé à approuver dans le cadre de la transaction qui concerne les droits de préemption et de préférence respectivement prévus aux articles L.331-22 et L.331-24 du Code Forestier, l'acquisition de la parcelle cadastrée C245 située lieu-dit « Au Ban d'Aydoilles », et à autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent.

6 – AFFAIRES SPORTIVES ET DE LA JEUNESSE

6/1 – Versement de subventions exceptionnelles aux associations sportives spinaliennes

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions exceptionnelles au profit des associations sportives spinaliennes suivantes :

- Enfants du Roc, pour un montant de 1.500 € ;
- Pop Fly Épinal, pour un montant de 500 € ;
- Véloce Club Spalien, pour un montant de 1.500 €.

6/2 – Versement de subventions pour les colonies de vacances

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions aux différents organismes concernés pour le séjour des enfants spinaliens en colonies de vacances pour l'Été 2018.

7 – AFFAIRES SOCIALES

7/1 – Contribution des Communes extérieures aux frais de fonctionnement pour la scolarisation des élèves à Épinal au titre de l'année 2018/2019

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le montant de la participation financière pour la scolarisation des élèves extérieurs en école élémentaire et maternelle, pour l'année 2018/2019 :

7/1.1 – Communes extérieures :

- 1.933 € pour un élève scolarisé en école maternelle
- 855 € pour un élève scolarisé en école élémentaire

7/1.2 – Communes de Golbey et de Chantraine (en application des accords liant la Ville d'Épinal à ces deux collectivités) :

- 553 € pour un élève scolarisé en école maternelle ou élémentaire

8 – ANIMATION ET PROMOTION

8/1 – Versement de subventions

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement de subventions d'accompagnement pour la location de salles ou matériels au Centre des Congrès au profit des associations spinaliennes suivantes :

- Association « le Courage », pour un montant de 2.723 € dans le cadre de l'organisation de la journée de présentation des objectifs de l'association qui s'est déroulée le 7 octobre 2018.
- Comité d'intérêt de Quartier Epinal Rive-Gauche, pour un montant de 1.928 € suite à l'organisation du salon des petites mains, qui s'est tenu le 28 octobre 2018.
- Bridge Club Spinalien, pour un montant de 1.839 € dans le cadre d'un tournoi qui s'est déroulé les 3 et 4 novembre 2018.

8/2 – Versement d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association « Les Compagnons du Devoir » pour un montant de 8.000 € dans le cadre de l'organisation du 67^{ème} Congrès National qui s'est tenu les 11 et 12 mai 2018.

9 – AFFAIRES CULTURELLES

9/1 – Convention avec l'Office de Tourisme d'Épinal et de sa Région

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la mise en place d'une convention entre la Ville d'Épinal et l'Office de Tourisme d'Épinal et de sa Région ayant pour objet l'émission des billets des concerts organisés par l'Orchestre d'Harmonie d'Épinal.

9/2 – Versement d'une subvention exceptionnelle

Le Conseil Municipal est appelé à approuver le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 600 € à l'association Théâtre de l'Imprévu.

10 – PERSONNEL

10/1 – Tableau des effectifs

Le Conseil Municipal est appelé à prendre acte de la modification du tableau des effectifs.

10/2 – Déplacement des élus dans le cadre d'un mandat spécial

Le Conseil Municipal est appelé à approuver la liste des élus bénéficiant d'un remboursement au titre de leurs déplacements spéciaux.